



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 191/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Candidature à l'appel à projets désimperméabilisation des sols lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Dans le cadre de son 11^e programme d'aide, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne octroie une enveloppe exceptionnelle par le biais d'un appel à projet de désimperméabilisation des sols dont les études et les travaux seraient cofinancés à hauteur de 70 %. Il s'agit d'une opportunité à saisir pour les collectivités qui ont déjà des projets d'aménagement ou de ré-aménagement bien avancés (centres-bourgs, etc.).

Au regard des critères d'éligibilité, l'Agglomération Gaillac-Graulhet et la Ville de Gaillac proposent, avec l'appui du Syndicat mixte du bassin Tarn aval, de présenter le projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier de Lentajou à Gaillac.

A ce jour, le projet est au stade PRO de la phase étude de maîtrise d'œuvre. Afin de répondre à cet appel à projet et étudier une solution de désimperméabilisation, une mission spécifique a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération pour établir et chiffrer des scénarios comparatifs. Les honoraires relatifs à cette étude s'élèvent à **16 400 € HT**.

Le montant des suggestions de travaux en faveur de la désimperméabilisation des sols a été estimé à **633 638 € HT**.

Considérant l'opportunité financière et la volonté politique d'opérer concrètement la transition écologique dans l'optique d'aménagements structurants durables, la Ville de Gaillac, conjointement avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet, souhaite faire acte de candidature dans le cadre de l'appel à projet désimperméabilisation des sols et sollicitent un soutien financier tel que présenté dans le plan de financement qui suit :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant (€ HT)	Taux	Part Gaillac	Part Gaillac-Graulhet Agglomération
Agence de l'eau Adour Garonne		499 381	70%	249 690,70	249 690,70
Autofinancement		214 021	30%	107 010, 50	107 010, 50
Coût HT		713 402	100%	50 %	50 %

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 octobre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du quartier de Lentajou

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2019, approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou,

Vu la délibération du 17 février 2020 adoptant le projet

De valider le plan de financement prévisionnel proposé,

D'autoriser Madame le Maire à répondre l'appel à projet pour la « désimperméabilisation des sols » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, conformément au plan de financement présenté, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé,

AUTORISE Madame le Maire à répondre l'appel à projet pour la « désimperméabilisation des sols » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, conformément au plan de financement présenté, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020